

18/10/2018 : Offrir des conditions de travail claires est un impératif pour favoriser l'emploi en Europe – Anne Sander (LR, PPE, Fr) et Jérôme Lavrilleux (PPE, Fr)

« En défendant ce texte, notre priorité est claire : offrir des conditions de travail plus transparentes et prévisibles aux Européens et leur garantir des emplois stables et adaptables, en améliorant en particulier la protection des nouvelles formes de travail. C'est ce que nous avons obtenu », se félicitent Jérôme Lavrilleux et Anne Sander, eurodéputés PPE, à la suite du vote, en Commission Emploi et Affaires sociales, du rapport sur la proposition de directive relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles au sein de l'UE.

Parmi les différentes propositions, ce texte prévoit notamment de garantir aux travailleurs un socle minimum d'informations concernant leur contrat de travail et de consolider les voies de recours auxquelles ils ont accès en cas de litige.

« Pour autant, nous avons souhaité sauvegarder une certaine flexibilité dans la délivrance des informations pour ne pas accabler les entreprises, en particulier les PME. Nous nous sommes aussi battus pour que les indépendants soient clairement exclus de la directive car ils n'ont pas d'employeur », a précisé Anne Sander.

« Nous avons également exclu des exigences de prévisibilité certains types de métiers très particuliers. Nous pensons notamment aux militaires, aux autorités de police ainsi qu'aux services d'urgence, dont les sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers volontaires, afin qu'ils puissent faire face aux exigences de disponibilité inhérentes à leur profession », ont précisé Jérôme Lavrilleux et Anne Sander.